

# Documents EPISCOPAT

BULLETIN DU SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

## OUVRONS NOS CŒURS

### La responsabilité des catholiques et le projet de l'Union européenne

**C**e texte a été élaboré par un groupe de théologiens européens présidé par **Mgr Hippolyte SIMON**, archevêque de Clermont et délégué de la Conférence des évêques de France à la COMECE (Commission des épiscopats de la Communauté européenne) dont il est lui-même le vice-président, et adopté par l'ensemble des évêques de la COMECE.

*L'Union européenne se trouve à un moment décisif de son histoire. La Convention pour l'avenir de l'Europe met la dernière main à un projet de traité constitutionnel et l'adhésion de dix nouveaux pays, l'an prochain, transformera non seulement le visage mais aussi l'identité de l'Union européenne.*

*La construction européenne peut, aujourd'hui comme à ses commencements, profiter de l'expérience de l'Église catholique et de la foi de ses membres. L'Église catholique en Europe peut aussi, de son côté, tirer avantage, pour sa propre mission, d'une prise en compte de ce que devient l'Union européenne.*

*C'est dans cette double perspective que ce document propose une réflexion chrétienne sur la construction européenne. Mais il n'est ni définitif ni exhaustif. Il est à prendre « comme un point de départ pour une réflexion sur les événements que nous vivons ». Son but est de « rappeler quelques données de base et de fournir un "texte cible" pour inviter les personnes et tous les groupes qui le souhaitent à engager un dialogue afin de s'entraider à "lire les signes des temps" ».*

*Tous ceux et celles qui liront ces pages sont invités à réagir, individuellement ou collectivement et à transmettre leurs commentaires avant le 15 novembre 2003. C'est après avoir examiné remarques et suggestions qu'une version finale de ce texte sera publiée.*



Bulletin publié  
sous la responsabilité  
du Secrétariat général  
de la Conférence  
des évêques de France

Directeur de publication :  
Mgr Stanislas LALANNE,  
secrétaire général  
de la Conférence  
des évêques de France

# INTRODUCTION

En 2004, l'Union européenne a rendez-vous avec elle-même. Elle doit en effet relever deux défis majeurs, qui conditionnent son avenir, et peut-être même sa survie, surtout si l'on tient compte des répercussions de la récente guerre en Irak et de l'ébranlement actuel de la communauté internationale.

D'une part, elle doit se donner une nouvelle structure institutionnelle. C'est la tâche de la Convention européenne qui travaille depuis mars 2002 à la rédaction d'un traité constitutionnel. D'autre part, conformément à la décision prise au sommet de Copenhague, en décembre 2002, en réponse à leur demande d'adhésion, elle accueillera dix nouveaux États membres. Les traités d'adhésion ont été signés le 17 avril 2003 à Athènes.

Ces deux évolutions décisives appellent tous les catholiques, et tous les citoyens, à ouvrir leur cœur, et à faire preuve de responsabilité, d'imagination et d'ouverture, pour que l'Union européenne soit au service du bien commun de toute l'humanité. Car nous ne devons jamais perdre de vue que tous les hommes ont été créés par Dieu, et que nous sommes donc tous appelés à mettre nos talents et nos ressources au service de la famille humaine dans son ensemble. Que l'on prenne les choses du point de vue de la Création ou du point de vue de la Rédemption, il est clair que les chrétiens sont concernés par le devenir de tous les autres hommes<sup>[1]</sup>. Et nous vivons une époque où la communauté de destin qui nous relie à l'ensemble des peuples de la Terre devient une évidence concrète.

## **1. *Espoirs et inquiétudes dans la perspective de 2004***

Moins d'une demi génération après les profonds bouleversements de l'année 1989, huit nations d'Europe centrale, ainsi que Malte et Chypre, rejoindront l'Union européenne. Les jeunes innombrables qui, grâce à leur courage civique, ont alors œuvré à la libération de leur pays, n'ont pas seulement mis fin à la division de l'Europe résultant de la Seconde Guerre mondiale. Arrivés maintenant au milieu de leur vie, ils pourront aussi se dire, avec une légitime fierté, en ce 1<sup>er</sup> mai 2004, que leurs actes de courage auront été à l'origine d'une étape majeure vers une Europe réunifiée. En effet, une fois que l'adhésion de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Slovénie, de la Slovaquie, de la République tchèque, de la Hongrie, de Malte et de Chypre sera devenue réalité, l'Europe aura progressé de façon significative vers son unité politique.

La gratitude que nous éprouvons devant une telle évolution se mêle d'étonnement : nous sommes surpris et émerveillés de voir avec quelle rapidité l'histoire européenne a progressé, sous nos yeux, pendant ces quinze dernières années. La réunification rapide de l'Allemagne mais aussi les demandes pressées d'adhésion à l'Union européenne de la part des nations d'Europe centrale ont apporté à beaucoup l'espoir d'une augmentation prochaine de leur bien-être. En même temps, dans une période où le monde subit des changements accélérés, ces nations ont fait la

---

[1] Cf. Matthieu 28,19 : « Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Cf. Matthieu 25,32 : « Devant lui seront rassemblées toutes les nations, et il séparera les gens les uns des autres, tout comme le berger sépare les brebis des boucs. »

preuve de leur détermination à chercher de nouvelles structures politiques, précisément, et ce point est important à noter, afin de préserver d'anciennes cultures nationales souvent millénaires. Elles ont exprimé aussi la volonté de rejoindre librement une communauté basée sur des valeurs et qui est ainsi bien plus qu'un simple accord pratique en vue d'un marché commun. Au cœur de cette communauté de valeurs se trouvent le respect de la dignité humaine et la recherche du bien commun.

À de nombreuses reprises, les différents Papes ont exprimé tout l'intérêt qu'ils accordaient à cette perspective de la construction européenne. La démarche la plus significative, à cet égard, est probablement la visite effectuée par le pape Jean-Paul II au Parlement européen, le 11 octobre 1988. Lors de sa réception, il a résumé ainsi l'attitude du Saint-Siège envers le projet d'Union européenne : « Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le Saint-Siège n'a pas cessé d'encourager la construction de l'Europe. Certes, l'Église a pour mission de faire connaître à tous les hommes leur salut en Jésus Christ, quelles que soient les conditions de leur histoire présente, car il n'y a jamais de préalable à cette tâche. Aussi, sans sortir de la compétence qui est la sienne, considère-t-elle comme son devoir d'éclairer et d'accompagner les initiatives développées par les peuples qui vont dans le sens des valeurs et des principes qu'elle se doit de proclamer, attentive aux signes des temps qui invitent à traduire dans les réalités changeantes de l'existence les requêtes permanentes de l'Évangile » [2].

C'est le même intérêt bienveillant qui s'est concrétisé par la création d'une nonciature apostolique auprès des Communautés européennes le 10 novembre 1970. Mission

confiée au Nonce Apostolique en Belgique et exercée par lui jusqu'en juin 1996, date à laquelle le Saint-Siège a ouvert une nonciature apostolique auprès des Communautés européennes à Bruxelles.

Cette initiative d'établir des rapports diplomatiques, comme celle de nommer un envoyé spécial du Saint-Siège avec fonction d'observateur permanent auprès du Conseil de l'Europe... « confirme l'intérêt avec lequel le Saint-Siège suit la vie et les activités des institutions qui promeuvent la coopération entre les États en vue du bien suprême de la paix, du progrès moral, culturel, économique des peuples » [3].

Plus récemment, le message final du Synode pour les évêques d'Europe déclare ceci : « Nous constatons avec joie l'ouverture croissante des peuples les uns envers les autres, la réconciliation entre nations longtemps hostiles et ennemies, l'élargissement progressif du processus d'unification aux pays de l'Est européen. Reconnaissances, collaborations et échanges de tous ordres sont en développement, de sorte que se créent peu à peu une culture et même une conscience européenne, dont nous espérons qu'elles pouvaient faire croître, spécialement auprès des jeunes, le sentiment de la fraternité et la volonté du partage.

Nous enregistrons comme positif le fait que tout ce processus se développe selon des méthodes démocratiques, sur un mode pacifique et dans un esprit de liberté qui respecte et valorise les légitimes diversités, en suscitant et soutenant le processus d'unification de l'Europe » [4].

Toutefois, la construction européenne ne suscite pas seulement espoirs et joyeuse impatience. Dans toute l'Europe, se rencontrent

[2] Discours devant le Parlement européen, 11 octobre 1988. *Documentation catholique*, n° 1971, du 6 novembre 1988.

[3] Extrait de l'art. « *La Santa Sede e l'Unificazione Europea* », *Osservatore Romano*, 11 novembre 1970.

[4] Message de la deuxième assemblée spéciale pour l'Europe du Synode des évêques, 21 octobre 1999. *Documentation catholique*, n° 2213, du 7 novembre 1999.

également des soucis et des incertitudes provoquées par la rapidité avec laquelle les changements politiques ont été réalisés au cours de ces dernières années. Nombreux sont les hommes et les femmes, citoyens des actuels ou des futurs États membres de l'Union européenne, qui perçoivent les institutions de l'Union européenne à Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg comme une bureaucratie trop distante et très impersonnelle qui ne se préoccupe pas réellement de leurs intérêts. Ils ont le sentiment que ses représentants s'expriment dans une langue incompréhensible alors qu'ils seraient en droit d'attendre de leur part davantage de considération. De nombreuses personnes en Europe ressentent un profond malaise, et elles l'expriment autour de la notion ambiguë de « mondialisation ». Lorsqu'elle est appliquée à l'Union européenne, cette expression signifie que la responsabilité politique semble se diluer. Les compétences semblent n'être plus clairement définies, alors que toute forme de participation politique exige, comme condition fondamentale, de connaître le nom et le visage de ceux qui prennent ou qui exécutent les décisions. En fin de compte, le processus de l'intégration européenne est considéré avec des sentiments mêlés, quand il n'est pas en butte à un refus radical, car certains craignent que la culture et l'identité nationales n'en viennent à disparaître.

## ***2. Les buts de ce document : proposer aux catholiques une réflexion chrétienne sur la construction européenne***

Nous, les évêques de la Commission des évêques de la Communauté européenne (COMECE), publions ce document à l'intention des catholiques européens, pour les affermir

dans la joie et l'espérance, pour les éclairer dans leurs recherches et dans leurs doutes. Ce document voudrait donc inviter les catholiques de nos différents pays à approfondir la compréhension qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur situation dans l'Union européenne, telle qu'elle existera bientôt, afin de clarifier, d'une part nos attentes par rapport à celle-ci, et d'autre part la contribution que nous pouvons apporter à sa construction. Cet effort pour mieux nous comprendre nous-mêmes est une nécessité préalable pour pouvoir participer au débat public qui concerne tous les citoyens de l'Europe. Nous manifestons par là notre intention de dialoguer avec toute personne qui cherche à interpréter les changements qui ont lieu actuellement et à leur donner sens.

Pour permettre un dialogue nous avons souhaité que ce texte soit limité dans sa portée. Il ne peut en aucun cas prétendre être une présentation complète de la pensée sociale de l'Église catholique.

Dans sa première partie, ce texte rappelle quelques orientations de la tradition chrétienne qui pourraient se révéler importantes pour l'avenir de l'Union européenne. La seconde partie propose une relecture chrétienne d'un texte situé dans le registre de l'engagement temporel. Il s'agit de la Déclaration du ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, en date du 9 mai 1950, qui est souvent considérée comme le véritable acte fondateur de l'actuelle Union européenne et qui pour cette raison mérite une analyse plus profonde. Dans sa dernière partie, sur la base des deux premières, ce document énonce quelques propositions, en vue des prochaines étapes qui vont marquer le chemin de l'Union européenne.



# I. QUELQUES PRINCIPES DE LA TRADITION CHRÉTIENNE

## 3. *Diversité et Unité. Les catholiques et l'Église catholique en Europe sont concernés par l'intégration européenne de nombreuses et différentes manières*

Les quinze États qui composent actuellement l'Union européenne correspondent à treize Conférences nationales d'évêques et à l'archevêché du Luxembourg. Les frontières des États et les limites des institutions ecclésiastiques ne se recouvrent pas toutes exactement : par exemple, la Conférence des évêques d'Irlande comprend les évêques de la République d'Irlande et ceux de l'Irlande du Nord, la Grande-Bretagne est représentée par deux conférences : celle d'Angleterre et du Pays de Galles, et celle d'Écosse, la Conférence des évêques de Scandinavie comprend les évêques des trois pays nordiques membres de l'Union européenne plus la Norvège et l'Islande. Avec l'adhésion très probable de dix nouveaux États membres, ce sont huit nouvelles Conférences épiscopales qui feront partie du territoire de l'Union européenne. Ici non plus, les frontières ne correspondent pas toujours aux limites des Églises : ainsi, l'Église catholique de Chypre fait partie de la Conférence des évêques grecs. De nombreux évêques européens travaillent toujours au-delà de leurs propres frontières nationales. Les relations avec l'Union européenne et ses institutions représentent aussi un aspect du ministère épiscopal.

En tant que chrétiens catholiques, nous sommes concernés par le processus d'intégration de nombreuses et différentes manières :

- En tant que citoyens des États d'Europe occidentale, qui sont déjà membres de

l'Union européenne, et en tant que citoyens des États d'Europe centrale et orientale, dont l'accession à l'Union européenne a été décidée. Comme membres de nations caractérisées par une majorité catholique, et comme membres de nations où les catholiques représentent une minorité.

- Comme représentants de générations qui, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont vécu sous des démocraties parlementaires, avec une protection juridique des droits civils et des droits de l'homme, et comme représentants de générations qui, depuis la fin de la guerre, ont vécu et pratiqué leur foi catholique sous des régimes autoritaires ou totalitaires.
- En tant que membres de sociétés qui comptent parmi les riches de l'Europe, et en tant que membres de sociétés qui font partie des pauvres. Nous pouvons aussi y apporter des interprétations divergentes comme partisans convaincus de l'intégration européenne par le moyen de l'Union européenne ou en tant qu'opposants à cette procédure spécifique d'intégration.

La multiplicité des situations et la diversité légitime des opinions parmi les catholiques de l'Union européenne va de pair avec une conscience forte de l'unité et de l'universalité de l'Église. L'Église catholique ne limite pas son horizon à un seul continent. Elle a conscience de sa responsabilité universelle à l'égard de toute l'humanité. L'Église, nous dit le Concile Vatican II, est « *dans le Christ, en quelque sorte, comme le sacrement du Salut, c'est-à-dire, à la fois, le signe et le moyen de*

*l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* » [5]. Jésus Christ est Lumière pour tous les peuples et pour toute l'humanité. Le Pape, évêque de Rome, a reçu le ministère de veiller à l'unité de l'Église. Cette ouverture à l'universel se traduit de manière à la fois symbolique et concrète, par exemple, lors des pèlerinages à Jérusalem, à Rome ou à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le souci permanent de maintenir la diversité et l'unité dans l'Église, et sa réalisation par l'application du principe de subsidiarité [6] constituent la première caractéristique de la tradition chrétienne sur laquelle nous voudrions attirer l'attention. Elle peut devenir une source d'inspiration dans la perspective de l'intégration européenne.

#### **4. Les catholiques en Europe partagent une conviction commune : la distinction entre religion et politique**

En tant que chrétiens, nous partageons la conviction que, quoique la politique ne soit pas tout, l'action politique est importante pour notre foi et notre foi est importante pour nos engagements politiques. Le catholicisme n'implique pas d'avoir une conception politique rigide ni d'adhérer à une série de règles étroites. Pour nous, il n'y a pas de forme prédéterminée de communauté politique, pas « *d'État confessionnel chrétien* » [7]. Les catholiques ont vécu leur foi à l'intérieur de cadres politiques différents et ils en ont donné le témoignage à travers leur vie. La foi chrétienne ne

peut être identifiée avec quelque ordre politique particulier, mais il est possible d'identifier des situations et des conduites qui vont à l'encontre de la doctrine chrétienne.

Lorsque nous avons à prendre des décisions, nous devons garder comme critère ultime le souci du bien commun de l'humanité. Nous devons être capables, à la fois, de distinguer les registres de notre action, tout en attachant l'importance qu'elles méritent à des dispositions qui restent provisoires. Car c'est là, dans le concret de nos engagements, que se joue notre accomplissement spirituel.

La distinction entre ce qui relève du « *temporel et du spirituel* », que Vatican II a encore clarifiée dans la déclaration *Dignitatis humanae*, constitue la seconde caractéristique de la tradition chrétienne que ce document voudrait souligner. Elle n'est pas importante seulement pour déterminer l'équilibre des relations entre les États et les Églises, au sein de l'Union européenne. Elle concerne aussi les associations et les citoyens, dans leur responsabilité personnelle. Si l'Église catholique se montre particulièrement attentive à son autonomie pour ce qui concerne son organisation interne, c'est parce qu'elle considère que l'État doit reconnaître qu'il n'a pas compétence sur certains sujets, qui relèvent de la conscience des citoyens. Cela peut être vrai aussi bien au plan régional que national ou européen. Selon le principe de la subsidiarité, la responsabilité, dans ces domaines, appartient aux personnes ou aux associations

---

[5] Vatican II, Constitution *Lumen gentium*, n° 1.

[6] Tel qu'il a été énoncé en 1931 par le pape Pie XI, dans l'exhortation apostolique *Quadragesimo anno*, n° 79. Cf. Discours de Jean-Paul II aux présidents des parlements de l'Union européenne, le 23 septembre 2000. *Documentation catholique*, n° 2234, du 15 octobre 2000.

[7] Sur ce point, nous pouvons rappeler ce que disait Jean-Paul II devant le Parlement européen, lors de sa visite à Strasbourg : « Il me paraît important de rappeler que c'est dans l'humus du christianisme que l'Europe moderne a puisé le principe – souvent perdu de vue pendant les siècles de “chrétienté” – qui gouverne le plus fondamentalement sa vie publique : je veux dire le principe, proclamé pour la première fois par le Christ, de la distinction de “ce qui est à César” et de “ce qui est à Dieu” (cf. Mt 22,21). Cette distinction essentielle entre la sphère de l'aménagement du cadre extérieur de la cité terrestre et celle de l'autonomie des personnes s'éclaire à partir de la nature respective de la communauté politique à laquelle appartiennent nécessairement tous les citoyens et de la communauté religieuse à laquelle adhèrent librement les croyants. » *Documentation catholique*, n° 1971, le 6 novembre 1988.

de personnes et, en dernière instance, à la conscience.

Le mépris de ce principe a toujours des conséquences considérables. Ainsi, le « désenchantement », que l'on peut actuellement constater un peu partout à l'égard de la politique, est peut-être le contrecoup d'attentes excessives qui se sont manifestées dans les deux parties de l'Europe, après la Seconde Guerre mondiale. Ces attentes ne pouvaient être que déçues, car le pouvoir politique ne peut prendre tout en charge. Il n'a pas la capacité de répondre à toutes les aspirations.

##### **5. Les catholiques en Europe partagent une conviction commune : le lien entre le dynamisme de la foi et l'engagement dans la cité, dans l'attente de la manifestation du Royaume de Dieu**

Notre réflexion et nos engagements politiques sont situés dans la perspective ouverte par l'espérance chrétienne. Cette espérance peut être qualifiée « d'eschatologique » c'est-à-dire ce qui se réfère aux « fins dernières » de l'homme et de l'humanité, car elle n'est pas à comprendre dans le même sens que les « messianismes » ou les utopies politiques. Les théoriciens des messianismes temporels dessinent un avenir dont les contours peuvent changer rapidement, mais qui est censé advenir dans l'horizon de l'histoire. Les chrétiens mettent leur confiance dans le Royaume de Dieu, qui est d'un autre ordre que l'histoire, à la fois tout proche et pas encore manifesté<sup>[8]</sup>.

Dans leur conduite quotidienne, ils se tiennent disponibles pour un avenir dont ils savent qu'il repose dans la main de Dieu<sup>[9]</sup>. Cependant, cette ouverture à l'inattendu de Dieu ne nous laisse pas sans orientation : l'exemple bouleversant de Jésus Christ nous anime, la raison et l'expérience nous ancrent dans le présent ; la confiance dans le fait que nos chemins nous conduisent vers Dieu inspire nos actions. Le refus des messianismes politiques et de leurs buts, et l'enracinement dans une espérance eschatologique constituent une troisième caractéristique de la tradition chrétienne. Cela nous permet de donner du prix à ce qui a déjà été réalisé tout en cherchant encore à améliorer notre société. Mais nous n'avons pas l'illusion de parvenir à une clôture de l'histoire : selon la foi chrétienne, celle-ci reste ouverte à l'initiative de Dieu.

##### **6. Tout comme les autres citoyens en Europe, aucun catholique ne possède un plan tout fait de l'avenir**

L'Union européenne vit actuellement une mutation, non seulement du fait de l'accession de nouveaux États membres, mais aussi en ce qui concerne ses institutions et ses domaines d'intervention. Nous sommes tous concernés par ce processus de profonds changements.

Au milieu de ces imbrications diverses, l'Église catholique apparaît comme un acteur parmi d'autres, même s'il convient de souligner l'importance capitale du christianisme pour le devenir de l'Europe. L'Europe ne peut

---

[8] « Après le Christ, il n'est plus possible d'idolâtrer la société comme grandeur collective dévoratrice de la personne humaine et de son destin irréductible. La société, l'État, le pouvoir politique appartiennent au cadre changeant et toujours perfectible de ce monde. Nul projet de société ne pourra jamais établir le Royaume de Dieu, c'est-à-dire la perfection eschatologique sur la terre. Les messianismes politiques débouchent le plus souvent sur les pires tyrannies. Les structures que les sociétés se donnent ne valent jamais d'une façon définitive ; elles ne peuvent pas non plus procurer par elles-mêmes tous les biens auxquels l'homme aspire. En particulier, elles ne peuvent se substituer à la conscience de l'homme ni à sa quête de la vérité et de l'absolu » (Jean-Paul II, au Parlement européen, *Documentation catholique*, n° 1971, le 6 novembre 1988).

[9] Matthieu 24,43-44 : « *Comprenez-le bien : si le maître de maison avait su à quelle heure de la nuit le voleur devait venir, il aurait veillé et n'aurait pas permis qu'on perçât le mur de sa demeure. Ainsi donc, vous aussi, tenez-vous prêts, car c'est à l'heure que vous ne pensez pas que le Fils de l'homme va venir.* »

être comprise sans tenir compte du rôle fondateur qu'ont joué des chrétiens dans son histoire. Même si, aujourd'hui, une forme d'agnosticisme diffus semble dominer le débat public, les convictions des chrétiens sont toujours reconnues comme capables d'avoir un rôle à jouer, tout comme celles des juifs et des musulmans ou des membres d'autres communautés religieuses.

Réciproquement, dans l'Union européenne, les chrétiens, les juifs, les musulmans et les membres d'autres communautés religieuses sont à leur tour concernés par les règles du Marché commun, par la politique monétaire aussi bien que par tout ce qui a trait à la Charte des droits fondamentaux. De même, la négociation des accords commerciaux relève déjà de la politique communautaire et la manière d'envisager les relations avec les nations les plus pauvres et avec les réfugiés tend, elle aussi, à faire l'objet d'une politique commune. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les chrétiens, mais aussi les juifs, les musulmans et les membres d'autres communautés religieuses sont amenés à rencontrer des non-Européens appartenant à leur propre Église ou communauté. Dès lors, toute personne qui s'intéresse aux orientations éthiques de la politique internationale doit pouvoir se sentir partie prenante au développement des structures européennes ainsi qu'à la politique internationale de l'Union européenne.

Pour les chrétiens, les défis politiques associés aux changements requis sur la route de l'intégration européenne ont une dimension spirituelle. Être chrétien signifie être pèlerin<sup>[10]</sup>. Cet appel à vivre en pèlerins apporte un éclairage particulier à notre responsabilité de citoyens et d'acteurs politiques engagés. Notre avancée vers le Royaume de Dieu est insépa-

rable de notre engagement au service de la communauté politique : une telle espérance nous ouvre un avenir commun et nous invite à décider à chaque pas de ce qui est le meilleur chemin. Concrètement, il nous revient de définir les voies d'une Europe caractérisée par la stabilité, la paix et le bien-être public, et qui servira non seulement ses propres citoyens mais aussi le monde entier.

L'adhésion de dix nouveaux États membres nous donne la chance d'avoir à nous demander ce que nous, citoyens, voulons comme politique européenne aujourd'hui. Quelles sont les étapes que nous considérons comme les plus importantes pour l'Union européenne ? Comment peut-elle donner une impulsion décisive sur les grands dossiers de la mondialisation ? Pour répondre à ces questions, il n'est pas besoin de broser dans tous ses détails la vision utopique d'une Union européenne conforme à nos rêves. Cela pourrait même être dangereux. Cependant un regard sur l'histoire de l'Union européenne peut aiguïser notre regard sur des inégalités persistantes ou des développements inadaptés.

L'acte fondateur de toute communauté politique recèle toujours une importante signification. Sa valeur éthique reste déterminante pour tous les développements ultérieurs. Elle peut fournir des orientations et des significations nouvelles en des périodes d'incertitude. C'est la raison pour laquelle nous allons consacrer l'essentiel de la seconde partie de ce texte à la Déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, en date du 9 mai 1950. C'est l'acte fondateur du processus d'intégration européenne. Pour mieux évaluer notre responsabilité aujourd'hui, nous allons essayer de porter un regard chrétien sur ce grand document politique.

---

[10] Épître aux Philippiens 3, 20 : « Pour nous, notre cité se trouve dans les cieux, d'où nous attendons ardemment, comme sauveur, le Seigneur Jésus Christ. »



## II. LA DÉCLARATION DE ROBERT SCHUMAN, CONTRIBUTION À UN DISCERNEMENT CHRÉTIEN SUR L'UNION EUROPÉENNE

### **7. *Rappel du point de départ du processus d'intégration à travers l'Union européenne et le chemin parcouru jusqu'ici***

Alors que nous cherchons un chemin de progrès pour l'Union européenne, il est important de se souvenir des étapes importantes qui se trouvent derrière nous et, surtout, de l'impulsion de départ. Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, adressa une proposition à la République fédérale d'Allemagne et aux autres nations européennes intéressées : la formation d'une communauté au service de la paix. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui vit le jour à partir de cette initiative, marqua le commencement de l'Union européenne. Cette impulsion continua de se développer à travers les amendements légaux et les perfectionnements institutionnels qui suivirent. Ainsi naquit la communauté des six, puis vinrent les adhésions successives. Le Traité de Rome fondant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté de l'énergie atomique européenne (EURATOM, 1957/58), l'introduction de la Politique agricole commune (PAC, 1962), l'Union douanière (1968), l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni (1972), les premières élections directes au Parlement européen (1979), l'adhésion de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986), de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (1995), le traité de l'Union européenne (1992/1997) et l'introduction de l'euro comme monnaie unique (1999) sont quelques-unes des étapes importantes qui ont jalonné cette route.

### **8. *La déclaration de Robert Schuman***

Même si, quand on la replace dans son contexte historique, la proposition faite par Robert Schuman, reprenant les idées de Jean

Monnet, apparaît comme une option liée à la situation particulière de la France à cette époque, elle ouvrait aussi une voie courageuse et avisée pour l'avenir de l'Europe tout entière. En effet, elle permettait d'intégrer les intérêts nationaux dans une entité plus vaste. En réponse à cette proposition initiale, d'autres chefs politiques, parmi lesquels Konrad Adenauer, Joseph Bech, Alcide de Gasperi et Paul Henri Spaak, prirent une attitude semblable et répondirent positivement. Face aux situations dramatiques vécues par leur propre nation, ils choisirent une orientation non-nationaliste.

### **9. *Principes essentiels qui ont présidé à la fondation de l'Union européenne***

Selon la déclaration de Robert Schuman, l'intuition qui devait donner naissance au processus d'intégration européenne reposait sur une série de conclusions tirées de l'histoire de l'Europe :

- La paix en Europe dépend de la capacité à surmonter des conflits hérités de plusieurs siècles et à trouver de nouvelles formes de coopération, à la suite de cette réconciliation.
- Le chemin vers la paix ne sera possible qu'au prix d'une coopération qui ne pourra jamais être forcée mais qui dépend de la participation volontaire de chacun de ceux qui y sont engagés.
- L'unité européenne ne sera pas acquise du jour au lendemain, mais elle sera le résultat d'un long processus historique.
- L'unité européenne se construira, non pas dans l'abstrait, mais à travers un nombre limité de mesures concrètes caractérisées,

à la fois, par la solidarité dans l'action et par le partage continu de la responsabilité.

### **10. La paix, la liberté et la solidarité : la portée « prophétique » d'une déclaration politique**

Se laissant inspirer par ces conclusions, Schuman posait un acte de grande portée spirituelle par sa déclaration du 9 mai 1950, car c'était d'abord un appel au pardon mutuel<sup>[11]</sup>. En effet, en deçà de toute considération institutionnelle, il traduisait à la fois une volonté de réconciliation avec l'Allemagne, pays jusque là considéré comme l'ennemi de la France, et une vision très spécifique de l'Europe unie. La mise en route d'un tel processus d'intégration européenne devait répondre à l'immense désir de paix en Europe. Ce désir était vraiment très fort après la violence et la terreur éprouvées pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans ses premières phrases, la déclaration Schuman définissait la paix comme objectif de l'entreprise proposée. Ensuite la déclaration entendait respecter le désir de liberté et d'autodétermination des peuples et des citoyens. Ce désir avait grandi sous l'occupation et la répression imposées par les dictatures du vingtième siècle. Aussi les auteurs de ce document choisissaient la liberté comme principe de base. Enfin, il importait de réagir au grand espoir de récolter les fruits de la solidarité dans la reconstruction, après l'expérience de la pauvreté partagée. Pour permettre une solidarité dans le partage des biens matériels, la déclaration Schuman prévoyait une méthode de solidarité dans le partage des pouvoirs. Voici les raisons pour lesquelles, à notre sens, la déclaration de Schuman a eu la fécondité d'un geste spirituel. Comme citoyens et comme croyants,

nous pouvons encore nous en inspirer. Une étude attentive de ce texte peut sans aucun doute nous fournir une orientation importante pour nos choix éthiques et politiques actuels.

### **11. La paix mondiale comme objectif**

« *La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques.* » Telles sont les deux premières phrases de la Déclaration de Robert Schuman.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la tâche assignée à l'Europe intégrée était de parvenir à une méthode capable de résoudre des conflits internes et d'éliminer ainsi à tout jamais le recours à un conflit armé. Ce but n'a pas changé lorsque le nombre des États membres a augmenté de façon significative et ce n'est donc pas une sorte d'égoïsme économique ou national qui a mis en route le processus d'intégration, mais bien la volonté de rejeter la barbarie. Car si l'Europe connaissait enfin la paix, elle pourrait apporter sa contribution à la paix dans le monde.

Les efforts actuels pour inclure la politique de sécurité et de défense parmi les objectifs de l'intégration<sup>[12]</sup> ne doivent pas être perçus comme une contradiction mais comme une conséquence nécessaire. Car nous vivons dans un monde où les malentendus continuent à engendrer la haine et où la haine explose régulièrement en violence. La lutte contre le terrorisme ne fait que renforcer l'urgence de cette politique d'intégration.

[11] Matthieu 6,14-15 : « *Oui, si vous remettez aux hommes leurs manquements, votre Père céleste vous remettra aussi ; mais si vous ne remettez pas aux hommes, votre Père non plus ne vous remettra pas vos manquements.* »

[12] Ces efforts actuels font écho au projet de la Communauté européenne de défense, qui échoua dans la douleur, au cours des années 1950.

Le premier objectif de l'intégration européenne est la paix, mais une paix qui ne soit pas seulement réservée à l'Europe et qui soit mondiale. Pour les chrétiens la promesse d'une paix universelle s'inscrit dans le dynamisme irréversible de la réconciliation réalisée par le Christ<sup>[13]</sup>. Cette promesse les anime et soutient leurs efforts pour la paix dans le monde.

### **12. Le principe de liberté : l'autodétermination et l'engagement libre des parties contractantes**

Réaliser l'objectif de la paix – du moins à l'interne – est devenu possible par la volonté de respecter la liberté et l'autodétermination des parties contractantes, en vue d'une coopération librement décidée. Le respect de la liberté de l'engagement peut alors être considéré comme un principe de base de la construction européenne. La déclaration Schuman parle « d'une communauté de production ouverte à tous ceux qui souhaitent participer ».

Contrairement à l'entreprise impérialiste de Napoléon, et complètement à l'opposé du militarisme barbare de Hitler, qui voulaient imposer à l'Europe la suprématie d'une seule nation, une paix durable ne pouvait reposer que sur un rassemblement librement ratifié par toutes les parties concernées. Les traités de l'Union européenne sont basés sur une conception de la liberté qui demande aux parties contractantes de décider de leur engagement dans un processus durable, et non sur une liberté entendue comme la possibilité de faire à tout moment ce qui leur plairait. Les traités de Rome ne contiennent pas de clause de retrait. Et même si la future constitution européenne en prévoit un, il faudra des raisons très précises pour qu'un État membre puisse envisager de sortir de l'Union.

### **13. Garder conscience des limites de ce processus**

Le principe de liberté illustre aussi les limites historiques de la route choisie pour l'intégration. L'impulsion pour la fondation de ce qui est devenu plus tard l'Union européenne fut donnée à un moment où les armes venaient de se taire. Ce projet ne visait pas le règlement immédiat d'un conflit militaire. La contribution que l'Europe peut apporter à la paix du monde en faisant le choix d'une intégration volontaire ne peut en aucune manière devenir un processus « automatique ». Le processus choisi pour une intégration européenne, limitée à l'Europe de l'Ouest pendant la période de la guerre froide, n'a pas pu, non plus, empêcher l'utilisation de la force militaire pour réprimer les soulèvements des Hongrois, des Tchécoslovaques et des Polonais. L'impuissance européenne s'est manifestée de façon tout aussi évidente pendant le conflit des Balkans. Ces points faibles nous ouvrent les yeux sur les fragilités qui demeurent.

### **14. Le principe de liberté : une garantie démocratique pour les droits civils**

Dès le début, en vertu des principes de liberté et d'autodétermination, les nations contractantes se sont engagées au respect vis-à-vis de leurs cosignataires. Pour ces mêmes raisons, les États qui ont pris part au processus d'intégration européenne ont promis de sauvegarder de façon démocratique la liberté de leurs citoyens.

Ainsi, le respect du principe de liberté a facilité une transition paisible vers une forme démocratique de gouvernement dans les pays d'Europe de l'Ouest qui étaient restés soumis à un régime autoritaire à l'issue de la seconde

---

[13] Épître aux Ephésiens 2,14-17: « Car c'est lui qui est notre paix, lui qui de deux réalités [juive et païenne] n'a fait qu'une, détruisant la barrière qui les séparait, supprimant en sa chair la haine, cette Loi des préceptes avec ses ordonnances, pour créer en sa personne les deux en un seul Homme Nouveau, faire la paix, et les réconcilier avec Dieu, tous deux en un seul Corps, par la Croix : en sa personne il a tué la haine. Alors il est venu proclamer la paix, paix pour vous qui étiez loin et paix pour ceux qui étaient proches. »

guerre mondiale. De même, la liberté, comme principe directeur de l'intégration européenne, est appelée à jouer un rôle décisif dans la transformation des sociétés d'Europe centrale et orientale, qui ont subi des régimes autoritaires ou totalitaires. Il faut espérer qu'il en ira de même prochainement pour les nations de l'Europe du sud-est.

Le principe de l'intégration européenne est la liberté. Cette liberté existe en vue d'un engagement ferme et durable dans une communauté composée d'États et de peuples. Cette liberté de choisir n'est pas éphémère, elle transforme l'identité même des États et des peuples qui s'engagent. Pour les chrétiens, la liberté qui est constitutive de leur foi n'est pas éphémère non plus. Elle se traduit par un engagement à la solidarité<sup>[14]</sup>.

### **15. La méthode de solidarité**

L'impulsion pour la fondation de l'Europe fut donnée dans le but d'instaurer une « solidarité de fait ». La solidarité est ici à comprendre comme la réalisation d'une unité réelle, dans le respect du bien commun, sur la base de l'égalité des partenaires. Par ailleurs, l'Église catholique trouve au cœur de sa foi même la source d'une solidarité en vue de cette unité<sup>[15]</sup>. La solidarité n'est donc pas à entendre comme une condescendance unilatérale des riches envers les pauvres.

Dans le contexte particulier de son époque, la déclaration Schuman parlait d'une solidarité :

- qui n'était pas limitée par les frontières nationales et qui indiquait aux États européens une voie possible pour sortir des blocages nationaux ;

- qui devait avoir des conséquences pour améliorer les conditions de vie des travailleurs de l'industrie du charbon et de l'acier, dans tous les États concernés ;
- qui devait s'étendre au delà des seules parties contractantes et qui avait à prendre en compte le devoir de solidarité de l'Europe envers les autres peuples.

La nouveauté historique résidait dans la création d'institutions communautaires, en particulier la haute autorité, qui, transformée ultérieurement, est devenue la Commission européenne, ainsi que dans le pouvoir de contrôle confié à la Cour de justice européenne. Ces institutions permettent de dépasser concrètement, d'une manière inédite et cependant bien réelle, les pouvoirs nationaux, mais elles garantissent en même temps un niveau minimum de participation aux États les plus petits et les plus faibles.

Ces institutions ne s'appuient pas prioritairement sur le principe de la force, mais sur une solidarité qui reconnaît un droit égal à l'existence aussi bien pour les petites nations que pour les grandes.

La méthode de l'intégration européenne est la solidarité. Les plus grands États n'insistent pas sur l'application pure et simple de la proportionnalité dans la distribution des sièges et des voix dans les institutions. La solidarité dans la procédure peut être considérée comme un préalable pour une solidarité dans le partage des richesses entre États membres et peuples de l'Union européenne et avec les personnes les plus faibles, en particulier avec les migrants et les réfugiés. Elle ne reproduit pas un concept de paternalisme mais s'inspire de l'idée de partenariat.

[14] Épître aux Galates 5, 13-14 : « Vous en effet, mes frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement, que cette liberté ne se tourne pas en prétexte pour la chair ; mais par la charité mettez-vous au service les uns des autres. Car une seule formule contient toute la Loi en sa plénitude : tu aimeras ton prochain comme toi même. »

[15] Vatican II. Constitution *Gaudium et spes*, n° 24 : « Allons plus loin : quand le Seigneur Jésus prie le Père pour que "tous soient un, comme nous nous sommes un" (Jn 17, 21-22), Il ouvre des perspectives inaccessibles à la raison et Il nous suggère qu'il y ait une certaine ressemblance entre l'union des Personnes divines et celle des fils de Dieu dans la vérité et dans l'amour. »

## **16. Liberté et solidarité : une relation conflictuelle**

La solidarité en tant que méthode au sein de l'Union européenne fait la preuve de ses limites lorsque, alors qu'elle comprend déjà de nombreux États membres, un pays peut effectivement, à lui seul, empêcher tous les autres d'agir. Cette situation crée une relation tendue : alors qu'aucun pays ne devrait être obligé d'agir contre son gré (principe de liberté), il devrait cependant rester possible d'atteindre l'objectif commun (la paix en Europe). Les changements actuellement en cours dans l'Union européenne conduiront inévitablement à renégocier les niveaux minimums de participation.

La même contradiction se rencontre au sujet de l'économie. Depuis l'effondrement du système soviétique, l'économie de marché s'est imposée un peu partout. Mais, bien souvent, elle augmente les inégalités entre les couches sociales et elle laisse bien des individus dans la précarité sinon dans le dénuement. L'économie de marché a donc besoin d'être régulée. D'une part pour garantir la concurrence et éviter les concentrations. D'autre part, pour maintenir la cohésion sociale et protéger les familles et les individus les plus démunis. La question se pose donc de trouver un équilibre entre la liberté d'entreprendre, qui a fait les preuves de son efficacité pour la production des richesses, et les règles communes capables d'assurer le bien commun et la solidarité entre tous les citoyens.

## **17. La solidarité comme méthode vaut aussi pour la société mondiale et pour les générations futures**

La solidarité comme méthode peut s'appliquer aux relations entre les États contractants, impliqués dans le processus d'intégration européenne. Mais il convient de remarquer que, dès le départ de la construction européenne, la déclaration de Robert Schuman, si elle préconisait de réduire les inégalités entre

les niveaux de vie des travailleurs de l'industrie dans les différents pays concernés, énonçait aussi les obligations de l'Europe envers le continent africain.

Toutefois, il convient de prendre en compte aussi la solidarité envers les générations à venir ainsi que la contribution de l'Union européenne au développement durable de l'ensemble de l'humanité. À cet égard, il faut souligner tout spécialement l'un des aspects de cette solidarité de l'Union européenne envers le reste du monde : étant données leurs racines religieuses et culturelles communes, étant donné aussi l'engagement décisif de l'Amérique au cours du siècle dernier, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique doivent travailler ensemble à la construction d'un monde plus solidaire. C'est une exigence qui incombe à ces deux régions du monde, étant donné le niveau de développement auquel elles sont parvenues.

Mais en disant cela, nous ne devons pas perdre de vue que cet engagement à construire ensemble un monde plus juste et plus solidaire s'enracine dans une espérance encore plus profonde.

## **18. Comment déployer dans la réalité politique et historique une conviction enracinée dans la foi ?**

L'espérance qui est la nôtre, comme chrétiens, repose sur la conviction profonde que nos chemins, en tant qu'individus et en tant que communautés, nous ouvrent un avenir qui repose dans les mains de Dieu. Cette confiance, cependant, ne peut être confondue avec une vision naïve qui s'imaginerait l'avenir comme une suite de progrès linéaires. Les chrétiens confessent la vie, la mort et la résurrection de Jésus Christ comme étant le cœur de leur espérance dans le Royaume. La volonté de se mettre au service des autres ne fait pas l'impasse sur les incertitudes quant à la réussite de nos efforts et ne dispense pas non plus de l'expérience de la souffrance. Cette perspective fait partie, pour les chrétiens, de l'expérience

de la Croix, à la suite de Jésus Christ [16]. C'est Lui que nous révérons comme le Rédempteur de l'humanité tout entière. La Croix du Seigneur ressuscité est pour ses disciples source d'une espérance qui ne peut être mise en échec ni par la culpabilité humaine ni par nos défaillances. Aujourd'hui nous regardons la Croix non comme le signe triomphaliste d'une histoire supposée glorieuse de la chrétienté en Europe mais comme le symbole qui nous invite à faire attention au temps présent et à relever les défis de l'action et de l'engagement.

« *La charité et ses œuvres demeureront* » [17]. C'est à la lumière de cette profonde vérité spirituelle que nous pouvons discerner la portée « prophétique » de l'intuition qui a donné naissance au processus d'intégration européenne. La paix comme objectif, la liberté comme principe et la solidarité comme méthode constituent comme une traduction concrète, dans le registre de l'histoire, de cette vérité. De fait, après cinquante ans d'expérience, nous pouvons dire que la paix a été établie dans l'Union européenne, que la liberté s'y trouve respectée, et que nous avons progressé en solidarité.

Pour de nombreux catholiques, l'intégration européenne est devenue comme un point de cristallisation de leurs aspirations à la paix mondiale, à la démocratie et à la justice internationale. Et ils s'engagent activement pour atteindre ces buts. D'autres catholiques, cependant, sont restés ou sont devenus plus sceptiques quant à la réalité de l'intégration européenne, car nous sommes encore loin des promesses du début.

En fait, jusqu'à la fin de la guerre froide, la déclaration de Robert Schuman et le projet qu'elle a inspiré sont restés surtout l'affaire des élites politiques en Europe. L'ensemble des citoyens n'a véritablement commencé à se sentir concerné qu'après la chute du mur de Berlin. Alors seulement sont venues des questions plus précises sur la nature de ce projet. Aujourd'hui, à la veille de l'adhésion de dix nouveaux États membres, le projet de l'Union européenne a besoin d'être redéfini. Quelle est la vocation de l'Union aujourd'hui ? Cette redéfinition est la tâche confiée à la Convention pour l'avenir de l'Europe. Mais cette tâche ne concerne pas seulement quelques responsables. Elle concerne tous les citoyens, toutes les institutions et toutes les associations de nos différents pays. Il faut à tout prix surmonter la division qui a pu s'établir entre les élites et l'ensemble des citoyens européens. Comment réveiller l'enthousiasme de nos différents peuples pour la cause européenne et l'idée de la fraternité entre tous, tel est le grand défi que nous avons aujourd'hui à relever.

Face à ce défi, nous avons aujourd'hui besoin de nouveaux « gestes prophétiques » pour tirer les conclusions des expériences du passé, affronter le présent et inventer notre avenir.

C'est à cette recherche de nouveaux gestes prophétiques que nous voudrions, dans la troisième partie de ce document, inviter tous ceux qui se sentent concernés par la construction européenne. Cette recherche est structurée par les éléments de la tradition chrétienne proposés en première partie :

---

[16] Cf. Luc 6,40 : « *Le disciple n'est pas au-dessus du maître ; tout disciple accompli sera comme son maître.* »  
Marc 8,34 : « *Appelant à lui la foule en même temps que ses disciples, il leur dit : "Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive".* »

[17] Vatican II. Constitution *Gaudium et spes*, n° 39.

- La nécessité de réconcilier et d'articuler unité et diversité aussi bien dans l'Union européenne que dans l'Église catholique.
- La distinction entre spirituel et temporel est la source d'une limitation du pouvoir temporel et devient ainsi le garant de la liberté personnelle. Cette dernière trouve à la fois sa réalisation et ses limites dans la responsabilité de chacun.
- L'espérance chrétienne amène enfin à proposer des gestes « prophétiques » pour aujourd'hui. Ces gestes ne sont pas un programme politique, mais une invitation à la réflexion. Le premier concerne la contribution de l'Église à la paix en Europe et dans le monde. Le deuxième plaide pour l'engagement européen en faveur d'une gouvernance mondiale au nom du principe de la liberté. Le troisième vise une solidarité nouvelle entre Européens.

### III. LA RESPONSABILITÉ DES CATHOLIQUES EN EUROPE

Il apparaît ainsi, clairement, que l'intégration des États candidats à l'Union européenne ne peut laisser l'Église catholique indifférente. Il se produit comme une influence réciproque. D'une part, la tradition chrétienne est source de sens pour tous les chrétiens qui sont prêts à discerner les signes des temps au cœur des évolutions actuelles de l'Europe. D'autre part, et comme en retour, le processus de la construction européenne a des répercussions sur la vie de l'Église catholique et sur la vie de ses membres.

#### A. L'EUROPE EN DEVENIR...

##### **19. S'ouvrir à la diversité**

Loin d'être une réalité statique, l'Europe cherche son unité dans le respect des diversités en un processus d'articulation et de coopération entre États et peuples appartenant tous au continent européen. Aujourd'hui, l'Union européenne prépare activement l'intégration de dix nouveaux membres. En choisissant d'accueillir les candidatures de ces États, elle signifie sa volonté d'ouverture à des réalités non seulement politiques et éco-

nomiques, mais aussi sociales, culturelles et religieuses très diverses. Sans pour autant ignorer que des murs de séparation existent encore et que de nouveaux murs risquent toujours de se construire.

Une telle démarche d'ouverture à la diversité est un réel défi, celui de transformer les tensions et les contradictions, inhérentes à une telle entreprise, en véritable consensus, source d'un tissu social cohérent, en évitant aussi bien l'uniformité que la résignation à l'éclatement. Le moment est donc favorable. Il s'agit, maintenant, de s'engager plus particulièrement au service de l'« union » européenne, jalon d'une authentique paix universelle. L'Église catholique peut y contribuer en travaillant en son sein la question de l'articulation entre diversité et unité.

##### **20. Une construction européenne qui sait articuler diversité et unité**

L'exercice concret de l'interdépendance dans le respect des identités, réactivé par le contexte nouveau de l'agrandissement de l'Union européenne, nous oblige à repenser l'articulation unité/diversités au sein de l'Église<sup>[18]</sup>.

[18] Ce thème est constant dans la réflexion de l'Église. Ainsi, dans sa Lettre aux Romains (12,4-5), Paul écrivait déjà : « Car, de même que notre corps en son unité possède plus d'un membre et que ces membres n'ont pas tous la même fonction, ainsi nous, à plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ, étant, chacun pour sa part, membres les uns des autres. »

La volonté de vivre en communion dans le respect des minorités et des particularités de chacun, sans oublier l'exigence d'universalité, est aussi ce que l'Église soutient et incarne dans le monde au nom de sa catholicité. Sans être le privilège de l'Église catholique, la catholicité est la tâche de toute Église chrétienne et ceci constitue un projet commun jamais accompli des Églises pour le monde.

Toute la réflexion théologique sur l'ecclésiologie de communion doit expliciter le paradoxe apparent que constitue le respect de la liberté et des diversités dans le contexte d'une interdépendance grandissante. Le caractère catholique de l'Église « est cette propriété grâce à laquelle la réalité du multiple, en elle, s'harmonise avec la réalité de l'unité » [19].

Ainsi, l'élargissement de l'Union européenne nous invite à prendre en compte la réalité de la diversité au sein même de notre Église et à nous redécouvrir mutuellement : catholiques d'Europe occidentale et catholiques d'Europe centrale. Alors que le processus d'intégration européenne avance, la découverte de la richesse de la tradition catholique devrait être promue par les pasteurs, les associations et mouvements de laïcs. L'invitation à explorer les différentes traditions de spiritualité et leur présence vivante, qui font écho à la diversité des identités des peuples européens, devrait être au programme de la catéchèse dans tous les pays européens.

Pour créer une identité européenne mieux partagée, il est essentiel de promouvoir parmi les fidèles une meilleure compréhension de l'expérience et de la vie ecclésiale, dans les différentes parties de l'Europe, après l'époque des Lumières et au cours du vingtième siècle. La mise en valeur de la diversité des pratiques liturgiques et des exercices de piété contri-

buerà à une vie ecclésiale plus vivante ainsi qu'à la promotion de l'identité des peuples. Alors que nos peuples, qu'ils soient de l'est, de l'ouest, du nord, du sud ou du centre, se rapprochent au sein d'une nouvelle Europe, nous devons faire attention à ce que des perceptions péjoratives ou superficielles de l'expérience chrétienne dans des pays ou des régions extérieurs aux nôtres ne se substituent à la compréhension, au respect et à la considération mutuelle.

Si, au cœur de l'Église catholique, nous apprenons à mieux prendre en compte les différences, notre contribution à un véritable œcuménisme entre tous les chrétiens n'en sera que plus profonde. Et le développement de celui-ci est une condition indispensable à la crédibilité des Églises comme partenaires de la construction européenne.

## **B. UNE EUROPE OÙ L'HOMME A TOUTE SA PLACE ET ASSUME SA RESPONSABILITÉ**

### **21. Tous concernés**

La tradition de la responsabilité chrétienne envers toute l'humanité appelle les chrétiens à un engagement pour des valeurs qu'ils considèrent comme universelles et pleinement humaines : liberté, paix, solidarité, bien commun, attitude d'ouverture envers les « étrangers »... Ensemble, nous sommes responsables de l'avenir du continent. Si le noyau initial de l'Union européenne a été conçu sur les bases de la déclaration Schuman, la responsabilité de son devenir repose sur la capacité de chacun des États membres à établir un vivre ensemble en collégialité pour le bien de tous. Tous les citoyens et toutes les institutions sont donc concernés. Quels critères détermineront nos choix ?

---

[19] Cf. Y. Congar, art. « Catholicité » dans *Catholicisme*, Paris, 1949, c. 722.



## **22. Une vision chrétienne de l'homme**

La vision chrétienne de l'homme veut avant tout sauvegarder la dignité humaine dans toutes les dimensions et les conditions de son existence privée et collective. La dignité de l'homme ne peut être respectée sans la prise en considération de sa liberté fondamentale et inaliénable ; sans la paix, non seulement la paix profonde du cœur, mais aussi la paix extérieure du vivre ensemble de l'humanité entière ; et sans la solidarité politique et économique qui peut la garantir. En cela, nous rejoignons pleinement la déclaration Schuman.

Ainsi, une vision de l'homme éclairée par l'Évangile nous fait comprendre que l'homme est un être social qui doit chercher à promouvoir le bien commun. Dans cette recherche, le souci de l'autre et de l'étranger dans la communauté est prioritaire. La dignité de l'homme nous oblige à veiller au respect de la vie à tous ses stades (conception, naissance, maladie, handicap, vieillesse, mort) et dans tous ces aspects (migrations, pauvreté, recherche génétique).

## **23. Au service de l'humanité**

Les tâches engendrées par la construction de l'Union européenne sont immenses. Dans le souci d'éviter l'individualisme des États ou l'égoïsme collectif de l'Union, il est fondamental de replacer le processus de l'Europe en devenir dans une perspective universelle. L'Europe ne se construit pas seulement pour elle-même, mais bien aussi pour le service de l'humanité. Pour nous chrétiens, une telle démarche s'enracine dans notre foi en Dieu Créateur de tous les être humains. C'est aussi dans cette démarche qu'il nous sera possible de manifester notre volonté d'enraciner nos efforts pour la paix et le développement dans notre expérience spirituelle. Celle-ci, en effet, nous révèle que tous les êtres humains sont appelés à entrer dans une alliance où se déploie la Communion trinitaire.

## **C. DES GESTES PROPHÉTIQUES POUR AUJOURD'HUI**

### **24. Un geste pour la paix. Rechercher l'unité entre les chrétiens, approfondir les dialogues entre les religions et assumer une responsabilité pour l'annonce de l'Évangile**

Ainsi l'expérience du long et difficile processus de l'œcuménisme chrétien peut-elle, en toute modestie, éclairer le chemin de la construction européenne, qui se construit sur les bases d'un passé conflictuel. Face à la complexité des réalités sociales et religieuses, la démarche œcuménique nous apprend, jour après jour, le respect de la différence et des convictions de l'autre, la tolérance, qui n'est pas l'indifférence, et le dialogue. Cette démarche ne peut être réservée aux élites, elle est le fait de tous, jamais définitivement acquise. La recherche d'un consensus différencié ne peut se résoudre à l'acceptation résignée de ce qui nous sépare de l'autre. L'unité ne peut se construire que dans la tension assumée entre la diversité des cultures, des traditions religieuses et la nécessité de faire émerger un socle commun de valeurs. Les Églises en Europe ont souscrit à une Charte œcuménique européenne. Il s'agit maintenant de travailler à sa réception.

L'Europe témoigne d'une histoire très complexe. Les clivages des nations se sont bien souvent articulés aux séparations des Églises. La responsabilité des Églises, et en elles des chrétiens, est donc essentielle à la construction européenne.

Quelles tâches les Églises se fixent-elles pour dépasser l'ignorance et la méfiance réciproques, pour abandonner les préjugés mutuels ? Comment vont-elles vivre au quotidien leur catholicité ?

Ce qui unit des chrétiens de confessions et de traditions diverses est la foi selon laquelle tous les êtres humains, hommes et femmes,

sont créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Ils confessent aussi que chaque vie humaine est bénie par la promesse du jour à venir, où « Dieu sera tout en tous » [20].

Cette vision de l'origine et du terme de toute existence humaine fait que l'expérience de la foi chrétienne est enracinée d'une manière indélébile dans la foi et les traditions de la communauté juive, le peuple de l'Alliance. En tant que chrétiens en Europe, nous cherchons à promouvoir et nous nous engageons dans une relation avec le peuple juif et ses communautés qui sera caractérisée par la recherche d'une compréhension mutuelle et qui sera basée sur le respect, le rejet de toute sorte de pressions et sur la coopération en vue du bien commun.

C'est sur la base des mêmes principes que nous nous engageons dans notre relation avec les musulmans et leurs communautés et avec les personnes d'autres traditions religieuses. En Europe, le dialogue interreligieux est un élément essentiel à prendre en compte dans les décisions qui jalonnent le cheminement vers une paix universelle entre les nations et les cultures.

L'Église catholique a conscience d'avoir un service à rendre à toute l'humanité. C'est dans cette optique que le pape Paul VI s'adressant à l'ONU proclama : « *Plus jamais la guerre !* » Quelles sont les conditions nécessaires pour que cet appel à la paix ne reste pas lettre morte ? Quels gestes prophétiques pouvons-nous poser après la guerre qui vient d'être menée en Irak ?

Dans cette Europe en devenir, qui se caractérise par une grande indifférence quant à la place du fait religieux dans le débat public, nous demandons à tous les chrétiens d'assumer la responsabilité d'annoncer la Bonne Nouvelle et de parler de Dieu à tous ceux qui le souhaitent. Nous sommes conscients qu'un style de vie évangélique importe au plus haut point pour le succès de cette mission et afin de toucher « *le cœur de l'homme de ce temps* » [21]. Même si nous avons focalisé notre attention sur les aspects institutionnels du projet européen, nous ne devons pas oublier que le premier service que nous avons à rendre à nos contemporains, c'est d'annoncer l'Évangile et de contribuer à la vitalité de l'Église.

Dans les limites de la réflexion engagée ici, nous ne pouvons pas reprendre l'analyse de tout ce qui concerne « la nouvelle évangélisation » de l'Europe. Nous ne pouvons que renvoyer aux projets pastoraux élaborés dans le cadre des Synodes pour l'Europe et par chacune des conférences épiscopales concernées. Mais il est clair que l'Église apporte une contribution essentielle au projet d'intégration européenne quand elle promeut l'unité du genre humain et lorsqu'elle témoigne de sa fidélité à Jésus Christ, le Prince de la paix.

### ***25. Former les consciences sur la nécessité de la gouvernance mondiale : un geste pour la liberté***

La tradition européenne de la liberté engagée (*freedom*) du citoyen individuel complète et enrichit la notion habituelle de la liberté

[20] Cf. Première épître aux Corinthiens 15,28 : « *Et lorsque toutes choses lui auront été soumises, alors le Fils lui-même se soumettra à Celui qui lui a tout soumis, afin que Dieu soit tout en tous.* »

[21] Cf. l'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* du pape Paul VI (n° 76) : « *Le monde, qui paradoxalement, malgré d'innombrables signes de refus de Dieu, le cherche cependant par les chemins inattendus et en ressent douloureusement le besoin, le monde réclame des évangélistes qui lui parlent d'un Dieu qu'ils connaissent et fréquentent comme s'ils voyaient l'invisible. Le monde réclame et attend de nous simplicité de vie esprit de prière, charité envers tous, spécialement envers les petits et les pauvres, obéissance et humilité, détachement de nous-mêmes et renoncement. Sans cette marque de sainteté, notre parole fera difficilement son chemin dans le cœur de l'homme de ce temps. Elle risque d'être vaine et inféconde.* »

(*liberty*) qui ne suggère que l'absence de contraintes et la liberté de choix. Sans vouloir critiquer les acquis de la liberté d'autonomie et d'indépendance, la liberté engagée ne se comprend pas seulement en termes de droit et d'absence de directives, mais aussi en termes de devoir et d'engagement pour des valeurs choisies en pleine autonomie.

Les Églises et les pays membres de l'Union européenne devraient pouvoir porter ensemble le souci d'une éducation qui prenne en compte la dimension européenne et son histoire. Éduquer à la liberté, dans le cadre européen, c'est promouvoir une éducation citoyenne, dans le respect et la tolérance. C'est lutter contre le déficit d'intérêt de l'opinion publique pour la mondialisation. C'est trouver, ensemble, des règles qui régissent la liberté des nations tout en refusant l'hégémonie d'une puissance. C'est chercher ensemble les moyens d'une gouvernance mondiale<sup>[22]</sup>, qui s'exerce à différents niveaux et par des acteurs multiples et où chacun engage sa propre liberté.

La nouvelle génération des jeunes citoyens européens, qui pourrait prendre la paix et la richesse pour des choses acquises, aura elle aussi besoin d'une éducation politique et culturelle pour maintenir une politique de paix, de solidarité et de liberté pour tous. Préparer les jeunes générations à défendre

une mondialisation de la générosité et de l'amour, c'est le défi pour un enseignement humaniste. C'est un défi pour tout chrétien d'aujourd'hui.

## ***26. Un geste de solidarité européenne librement consenti***

La solidarité n'est, en fait, rien d'autre qu'une responsabilité prise en toute liberté et en commun. Elle est ainsi bien plus qu'une catégorie politique qualifiant les relations entre les États membres de l'Union. Elle suppose une « catholicité sociale » de la part des citoyens individuels. Il y a donc une responsabilité vis-à-vis des perdants de la mondialisation au sein de l'Union européenne. Mais il y a aussi une responsabilité mutuelle est-ouest et nord-sud, pour une plus juste répartition des biens entre les pays riches et les pays pauvres en Europe et dans le monde.

Ainsi, concrètement, pour les citoyens européens qui se reconnaissent membres de l'Église catholique, l'appel à la solidarité se fait urgent. Ce même appel s'adresse à chacune des Églises locales : celles-ci doivent prendre la mesure de ce qu'attendent les autres Églises qui sont en Europe, au cœur de l'Église universelle. Une telle solidarité suppose l'apprentissage de la confiance réciproque.



---

[22] Cf. Gouvernance mondiale, Notre responsabilité pour que la mondialisation devienne une opportunité pour tous. Rapport aux évêques de la COMECE, septembre 2001.

## CONCLUSION

### **27. 2004 et l'impulsion de l'Année sainte de Compostelle : paix, liberté, solidarité dans le partage**

En 2004, l'Union européenne vivra une année importante grâce à l'adhésion de dix nouveaux membres et la probable ratification d'un traité constitutionnel. En 2004, les catholiques célèbreront la première « Année sainte » du XXI<sup>e</sup> siècle, en la cathédrale des Saints Apôtres, à Saint-Jacques-de-Compostelle. Les origines bibliques des Années saintes se trouvent dans les années d'absolution et de jubilé décrites dans l'Ancien Testament<sup>[23]</sup>, ainsi que dans le message de Jésus Christ, lorsqu'il proclame une « année de faveur du Seigneur »<sup>[24]</sup>. À Saint-Jacques-de-Compostelle ce message biblique se conjugue à une vieille expérience qui date de plusieurs siècles et au cours de laquelle l'Europe découvre les vertus mobilisatrices et unificatrices du pèlerinage. Là se donne à entendre l'appel « à partir au large » que nous adresse la foi chrétienne<sup>[25]</sup>.

Selon la conception biblique du temps, les Années saintes célébrées par les catholiques sont l'occasion d'un nouveau départ. Elles nous invitent à comprendre que notre communauté doit, en vérité, donner à tous l'opportunité de trouver leur place dans la

société. Le but de la tradition biblique des années d'absolution et de jubilé était de créer une société stable et en paix, basée sur le principe de la liberté accomplie à travers la solidarité par le partage.

### **28. Ce document est une invitation au dialogue**

Nous invitons tous les catholiques hommes et femmes, laïcs, prêtres, religieux et religieuses, à réagir à ce document, individuellement ou collectivement. Nous invitons les conférences des évêques à faire des commentaires. Nous espérons également obtenir des commentaires venant de l'extérieur de l'Église. Il s'agit moins de faire une analyse critique de ce texte que de le prendre comme un point de départ pour une réflexion sur les événements que nous vivons. Notre but était seulement de rappeler quelques données de base et de fournir « un texte cible » pour inviter toutes les personnes et tous les groupes qui le souhaiteront à engager un dialogue, afin de s'entraider à « lire les signes des temps ».

La date limite pour les commentaires et remarques est le 15 novembre 2003. Après cette date, nous examinerons vos suggestions et, à partir d'elles, nous reprendrons notre texte en vue d'une version finale.

\*\*\*

---

[23] Lévitiques 25,8-38.

[24] Luc 4,19 : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, il m'a consacré pour apporter la Bonne Nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé pour proclamer la délivrance aux prisonniers et le don de la vue aux aveugles, pour libérer les opprimés, pour annoncer l'année où le Seigneur manifestera sa faveur. » Cf. Isaïe 61,2.

[25] Cf. la visite du pape Jean-Paul II à Saint-Jacques-de-Compostelle, en 1992.

## Liste des signataires

Mgr Josef HOMEYER, président de la COMECE  
Mgr Adrianus VAN LUYN, vice-président de la COMECE  
Mgr Hippolyte SIMON, vice-président de la COMECE

Mgr John CROWLEY,  
évêque de Middlesbrough  
(Angleterre/Pays de Galles)

Mgr Teodoro de FARIA,  
évêque de Funchal (Portugal)

Mgr Jozef de KESEL,  
évêque auxiliaire de Bruxelles (Belgique)

Mgr Joseph DUFFY,  
évêque de Clogher (Irlande)

Mgr Fernand FRANCK,  
archevêque de Luxembourg

Mgr Egon KAPPELLARI,  
évêque de Graz-Seckau (Autriche)

Mgr William KENNEY,  
évêque auxiliaire de Stockholm (Suède)

Mgr Giuseppe MERISI  
évêque auxiliaire de Milan (Italie)

Mgr John MONE,  
évêque de Paisley (Écosse)

Mgr Elias Yanes ÁLVAREZ,  
archevêque de Zaragoza (Espagne)

Mgr Václav MALÝ,  
évêque auxiliaire de Prague (République tchèque)

Mgr Joseph MERCIECA  
archevêque de Malte

Mgr Henryk MUSZYŃSKI,  
archevêque de Gniezno (Pologne)

Mgr Frantisek RÁBEK,  
évêque des Forces armées (Slovaquie)

Mgr Anton STRES,  
évêque auxiliaire de Maribor (Slovénie)

Mgr András VERES,  
évêque auxiliaire de Eger (Hongrie)

\*  
\*\*

---

Toute reproduction interdite

Édité par le Secrétariat général de la Conférence des évêques de France

Directeur de la publication : Mgr Stanislas LALANNE

Secrétariat de rédaction : Mme M.-H. Tornéro-Torrès

106, rue du Bac - 75341 PARIS CEDEX 07

Dépôt légal : Juin 2003

Imprimerie INDICA - 27 rue des Gros-Grès, 92700 COLOMBES